

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 26 octobre 2026

Nombre de membres :

En exercice	15
Présents	11
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six octobre,
à 19h30 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la
présidence de M. le Maire, Olivier PORS.

Date de la convocation

20 octobre 2026

Etaient présents : DULOUT Jean-Luc – JOYEUX David – JUHEL Jean-Etienne – PORS Olivier – BISCH Jacques – PELLE Charlotte – JAOUEN Gwenaëlle – PIGEYRE Carole – POREE Magalie – PLOUHINEC Marine – ROUAULT Noémi.

Étaient absents : FLOCHLAY Loïc – (procuration à Jean-Luc DULOUT) – GOURRET Didier (procuration à Gwénaëlle JAOUEN) – POTHIN Romane (procuration à Jacques BISCH) – ROLLAND Iwan

Gwénaëlle JAOUEN a été élue secrétaire de séance.

2026-10-06 : MISE AU REBUT D'UNE SELECTION DE LIVRES DE LA BIBLIOTHEQUE

Exposé :

Dans le cadre du projet de redynamisation de la bibliothèque, valide lors du conseil du 6 mai 2026, le tri des ouvrages se poursuit. Pour rappel, le « désherbage », vise à retirer, puis à éliminer définitivement, les documents d'une collection documentaire.

Plusieurs critères peuvent entrer en compte : état physique du document, actualité, usage, redondance, adéquation du contenu aux publics et aux missions de la bibliothèque.

L'annexe 6 détaille les ouvrages concernés.

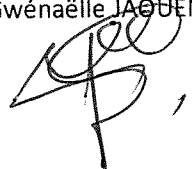
Proposition :

Il est proposé au conseil municipal de valider la liste présentée en annexe 6, d'autoriser leur retrait du fonds documentaire et l'élimination de ces ouvrages.

Décision :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le retrait des ouvrages détaillés en annexe et leur élimination.

La secrétaire de séance
Gwénaëlle JAOUEN



Le Maire
Olivier PORS

